Chronique

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **90 (1939)**

Heft 4

PDF erstellt am: **19.03.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

CHRONIQUE.

Cantons.

Vaud. *Assemblée annuelle d'hiver de la Société vaudoise de sylviculture.* La séance d'hiver de la Société vaudoise de sylviculture a eu lieu à Lausanne, le samedi 18 février 1939. M. *Massy,* inspecteur forestier à Grandson, présidait. Parmi les participants on remarquait M. *Petitmermet,* inspecteur général des forêts, MM. *Schlatter, Hess* et *Muller,* inspecteurs fédéraux, MM. *Rémy, Lozeron, Lorétan* et *Grivaz,* inspecteurs cantonaux, M. *Muret,* ancien chef de service, et comme hôtes français MM. *Widmann, Blanc* et *Jobez.* Monsieur Porchet, Conseiller d'Etat, s'était fait excuser, étant retenu à Zurich pour affaires officielles.

La séance débute par la lecture du procès-verbal de la réunion d'hiver 1938, celle d'été n'ayant pas eu lieu, à cause de la fièvre aphteuse. Il s'agit ensuite de choisir un but de course pour la réunion d'été en 1939. Le comité propose le même qu'en 1938. Le programme qui en avait été établi est lu : il prévoit une visite aux grèves d'Yvonand, puis aux forêts de la ville d'Yverdon et, le lendemain, la visite des bois cantonaux de Seyte et de la Forêt près de Concise; on y pourra constater les progrès accomplis dans la carbonisation en forêt. Ce projet est accepté sans discussion.

Le président invite ensuite l'assemblée à se lever pour honorer la mémoire de sept membres décédés au cours de l'exercice écoulé, puis décerne le titre de vétéran aux quatre sociétaires suivants : MM. *Genet Louis, Mottier Emile, Montet Alexandre,* et *Curtet Albert.* Enfin huit membres nouveaux sont admis et sept s'inscrivent pour un abonnement au « Journal forestier suisse ». L'effectif de la Société est ainsi de 347.

La Société a organisé, en 1938, au Comptoir suisse, une exposition collective de la combustion et de la gazéification du bois — à laquelle ont pris part vingt exposants de six cantons — réalisée grâce à la collaboration des propriétaires de forêts de la Suisse romande et de l'Office forestier central à Soleure; elle a réuni 28 appareils et a obtenu un plein succès; son coût s'est élevé à 6200 francs.

La partie administrative étant épuisée, le président donne la parole à M. *R. C. Gut,* inspecteur forestier à Aigle, qui traite la question suivante : « *La forêt des Alpes et son avenir.* »

Abordant ce vaste sujet, M. Gut nous apporte les observations qu'il a pu faire dans son arrondissement; il prend comme base ses investigations dans la vallée des Ormonts et, plus spécialement, la forêt au-dessus de 1400 mètres d'altitude.

Entrant dans le vif du sujet, M. Gut estime que l'on ne peut comparer sans autre la forêt des Alpes à celle du nord, car elles sont complètement différentes. Les écarts de température entre la nuit et le

jour, l'insolation, la topographie ne sont pas semblables. Dans les Alpes, la forêt vit et se développe sur des pentes dont l'inclinaison est très variée; son humus n'est pas disposé en couches superposées horizontales, mais est invariablement entraîné vers le bas. La désagrégation du sol, par suite des lois de la pesanteur, se fait sentir et l'arbre doit vivre au milieu d'éléments qui menacent constamment son existence; il doit subir la chute des pierres, les dégâts occasionnés par le châblage, enfin le poids de la neige. Celle-ci agit d'abord par écrasement; plus le plant est petit, plus le dommage causé par six mois de neige est grand; il suffit pour s'en rendre compte de voir une pépinière au printemps, quand la neige vient de fondre. Elle cause aussi des dégâts par reptation; ici encore, la loi de la pesanteur intervient; en effet, comme c'est le cas pour les glaciers, la neige coule; elle écrase et arrache tout ce qui ne peut pas se plier. Seul l'arbre résiste : c'est un véritable pionnier. Il est dès lors facile de comprendre les difficultés que rencontre le rajeunissement naturel en montagne.

M. Gut parle ensuite du vent qui, pendant ces dix dernières années, renversa de grandes quantités de bois. Ce sont le 11 août 1927, le 25 octobre 1928 avec 40.000 m³, soit une surface de 90 ha à Salins seulement, le 1er décembre 1935 avec 20.000 m³, soit une surface de 60 ha à la Forclaz et enfin, le 30 janvier 1938 avec plusieurs milliers de mètres cubes. Ces coups de vent, qui n'ont rien de commun avec le fœhn, ont leur origine dans des fronts froids orageux en général, qui viennent du sud-ouest, atteignent le massif alpin dans son ensemble; ils peuvent être accompagnés de très violentes bourrasques locales.

Abordant la question des caractéristiques des peuplements de montagne, M. Gut montre qu'il s'agit de peuplements uniformes d'épicéa. On a souvent voulu identifier les forêts de montagne et les futaies jardinées. Cela est faux, assure M. Gut, car nous ne possédons, à l'heure actuelle, aucune donnée sur le matériel idéal, la répartition rationnelle des classes de grosseur pour les forêts des Alpes. Si nous prenons comme base celles de Couvet, nous trouvons que les proportions de petits, moyens et gros bois sont les mêmes; par contre, le matériel à l'hectare varie à Couvet entre 300 et 350 m³, alors que dans les Alpes, il atteint 600 m³.

D'autre part, la surface des divisions, de 3 à 4 ha à Couvet, est de 30 à 40 ha dans les Alpes. Il semble bien que le système d'aménagement en vigueur nous donne une idée insuffisante de la forêt. Nous n'avons, par exemple, aucune évaluation nous permettant d'estimer le volume des « moins de 16 cm », arbres qui ont souvent déjà 50 ans d'existence. Alors qu'un matériel sur pied de 300 à 350 m³ permet le rajeunissement naturel, celui s'élevant à 600 m³ le gêne.

Quant au traitement que le sylviculteur peut appliquer dans ces peuplements, il est en fait minime. D'abord l'accroissement y est lent, puis les nombreux chablis viennent à tel point grever la possibilité que l'action culturale se borne souvent à des coupes « hygiéniques » et à

des plantations. En effet, comment traiter des forêts comme celles de l'Etat de Vaud, d'une contenance de 1000 ha, avec une possibilité de 4500 m³, dans lesquelles en 10 ans le vent a renversé 60.000 m³ ?

Le conférencier passe ensuite à un aperçu des caractéristiques de la propriété forestière; si nous partons de trois cas types pour celle-ci, celle de l'Etat, des communes et des particuliers, nous voyons que les pourcentages varient suivant les cantons. Tandis que dans le canton des Grisons, ceux de Glaris et du Valais, 90 % des forêts appartiennent aux communes et corporations, dans le canton de Berne nous avons 57 % de forêts communales, 35 % de forêts particulières et 8 % de cantonales.

Dans le pays de Vaud, si nous prenons les arrondissement de Bex, Aigle et Château d'Oex, nous constatons que l'Etat possède 17 % des forêts, les communes 45 % et les particuliers 38 %. Pour M. Gut la forêt communale est la plus indiquée en montagne; elle est pour toute la population une source directe de richesse, de travail, d'intérêt et d'attachement au sol natal.

Comment, dès lors, envisager l'avenir de ces forêts de montagne ?

C'est ce que M. Gut résume en quelques propositions. Les peuplements de montagne devraient être amenés à un matériel à l'hectare de 300 à 350 m³ à l'hectare (tarif II); cela devrait être le cas pour chaque hectare boisé et non pas la moyenne d'une grande surface; on devrait ensuite arriver à une répartition de classes de grosseur plus normale, avec moins de gros et vieux bois; il faudrait appliquer le rajeunissement par tutelle, pratiquer les dégagements nécessaires, établir un réseau serré de chemins larges de 2 mètres avec une pente unique de 10 %, mettre hors possibilité, et non hors aménagement, les forêts situées au-dessus de 1600 mètres d'altitude, enfin envisager l'étude scientifique des conditions de vie de la forêt de haute montagne, avec l'introduction à l'Ecole forestière d'un cours spécial de sylviculture alpestre.

Cette conférence, suivie avec un intérêt soutenu, fut agrémentée de projections lumineuses, montrant les différents types de forêts aux Ormonts et leur situation, l'influence néfaste de la neige, ... le tout venant étayer les différents points traités par M. Gut. Au cours de la discussion qui suivit, M. *Grivaz,* chef de service, affirma que le point principal pour une bonne gestion en haute montagne était la constitution d'un réseau très complet de chemins et que, pour l'instant, c'était la tâche pressante du sylviculteur; il releva les nombreuses difficultés que rencontre le forestier dans les forêts des Alpes quand il compare leur gestion à celle du Jura. M. *de Kalbermatten,* inspecteur à Bex, cita les expériences faites dans son arrondissement et ses conclusions furent celles du conférencier.

Le programme de cette séance comprenait également la présentation d'un film inédit sur « Une exploitation par riese dans le Jura »; ce film a été tourné durant l'hiver au cours d'une coupe de 1000 m³,

dans les forêts communales de Ste-Croix, soit celles des Denériaz sous le Chasseron. Cette région n'a pas de dévestiture et le système de riese rendit, dans le cas particulier, de précieux services. Ce film nous montra l'abatage des bois en montagne, la construction de la riese, le riesage proprement dit, puis l'empilage des plots à port de camion.

La séance levée, les sociétaires se rendirent à l'hôtel de la Paix, où un repas fut servi. Au dessert, M. *Massy* fit part de son optimisme quant à la solution des différentes questions forestières actuelles, puis M. *Grivaz,* chef de service, porta un toast à la prospérité de la Société vaudoise de sylviculture. *R. Narbel.*

— *Etat de la question des répartitions forestières entre les bourgeois de la commune de Baulmes.* — Cette commune du pied du Jura vaudois, dont le domaine forestier est de 1035 ha, a fait partie de la catégorie de celles qui eurent le privilège, autrefois, de pouvoir faire cadeau à leurs bourgeois d'une « répartition » annuelle. De 1909 à 1914, elle a réparti entre ses bourgeois 851 m³ par an, ce qui représentait 36 fr. par droit. Si l'on ajoute à ce produit de la forêt, celui des pâturages (26 fr.), on constate qu'en 1914, par exemple, chaque bourgeois âgé de plus de 28 ans a reçu, au total, 62 fr.

Tandis que ce mode de répartition est encore fortement représenté dans la Suisse allemande, il a presque complètement disparu dans le canton de Vaud. Aujourd'hui, les « communes à répartition » ne sont plus que quelques-unes. — Nous étions justement à nous demander dernièrement, si Baulmes figure encore dans cette catégorie de favorisés. Aussi avons-nous prié M. *Péclard*, l'inspecteur forestier de cette commune, de bien vouloir nous renseigner à ce sujet. Voici ce qu'il a eu l'amabilité de nous faire savoir.

Les répartitions, en usage autrefois, ont été *supprimées en 1921.* Leur mode de distribution se pratiquait comme suit : La commune organisait deux mises de bois, dites « des portions », l'une au printemps, l'autre en automne. De petits lots de 5 à 10 m³ étaient vendus sur pied. A la mise du printemps, on vendait 200 à 300 m³ de résineux, en automne 700 à 800 m³, surtout des feuillus. Le produit argent de ces deux ventes était réparti entre les bourgeois, après déduction des frais de vente. (Les étrangers étaient admis comme miseurs.)

Avaient droit aux répartitions : les bourgeois chefs de famille domiciliés à Baulmes, les célibataires à partir d'un âge de 28 ans et les mineurs orphelins, en tant qu'héritiers de la part des parents.

Après la suppression des répartitions en 1921, la commune de Baulmes n'a pas perçu d'impôt communal jusqu'à la fin de 1938. Cette situation financière, si exceptionnellement favorable, vient de prendre fin: un impôt communal va devoir être perçu en 1939. Les habitants de Baulmes devront, dorénavant, s'adapter à la règle commune en matière d'imposition. *H. B.*

Zurich. *Exposition nationale suisse 1939. Le langage des chiffres.* Afin de se faire une idée exacte de l'immense effort que représente l'Exposition nationale, il suffit de lire les quelques chiffres suivants :

Le terrain de l'Exposition comprend 30 ha, soit 300.000 m². Les 70 pavillons prévus couvrent 145.000 m². L'espace du premier étage est de 15.000 m², ce qui donne une surface d'exposition de 160.000 m². Pour les charpentes et parois, les forêts suisses ont fourni environ 30.000 m³ de bois. Les constructions lacustres sur pilotis ont exigé 5000 poutres qui ont dû être enfoncées dans le lac. Sur les deux rives de l'Exposition sont disséminés 22 restaurants avec ou sans alcool. Dans les 70 pavillons, il y a 15 salles de cinéma dans lesquelles vont être projetés plus de 200 films de provenance suisse.

Afin d'assurer un service de navette entre les deux rives, l'Exposition dispose de quatre vedettes. Le téléphérique au-dessus du lac enjambe d'une seule portée 900 m. Ses cabines peuvent transporter 200 personnes à l'heure.

BIBLIOGRAPHIE.

Annales de l'Institut fédéral de recherches forestières. Vol. XX, fasc. 2; publié sous la direction du Dr *H. Burger,* directeur. Un volume grand in-8°, de 269 pages, illustré de nombreuses tabelles et photographies. Librairie Beer & Cie, Zurich, 1938. Prix broché : 12 fr.

Notre institut de recherches forestières continue à publier les résultats de ses travaux avec une régularité admirable. Plus remarquable encore est le fait que, à côté des nombreux sujets d'étude entrepris depuis plus ou moins longtemps, et poursuivis méthodiquement, de nouveaux champs d'activité sont continuellement entrepris donnant lieu, à chaque nouveau fascicule, à la publication de travaux d'un grand intérêt.

Le fascicule de 1938 comprend trois travaux. Les deux premiers ont rapport à une matière nouvelle : Essais d'amélioration des sols forestiers; le troisième est une suite, pour le Jura bernois, de l'étude sur la répartition du chêne en Suisse.

Essais d'amélioration des sols forestiers.

I. Première communication : Résultats provisoires, par *H. Burger.*

II. Deuxième communication : Influence sur la flore microbienne du sol par *M. Düggeli.*

Les auteurs rappellent en préambule les méthodes « culturales » usitées, surtout dans le Plateau, il y a 70 à 100 ans. Coupe rase des peuplements autochtones, généralement feuillus, cultures agricoles intercalaires, et reboisements en épicéa. Ils citent les conséquences les plus importantes : sol durci devenant de plus en plus imperméable, changement complet de la flore microbienne, arrêt du travail des bactéries, provoquant la formation d'humus acide; dans les plus mauvais cas, tendance à la formation de tourbière. Pour les peuplements non en station, croissant sur ces sols amoin-